

JE PROTÈGE MA SANTÉ ET CELLE DE MES PATIENTS.

CONTRE LA GRIPPE, VACCINONS-NOUS !

DU 16 SEPTEMBRE 2021 AU 31 JANVIER 2022



La grippe peut entraîner des complications graves chez les personnes fragiles. Pour les protéger, la vaccination est recommandée à tous les professionnels de santé.

UN PROFESSIONNEL VACCINÉ = DES PATIENTS PROTÉGÉS